

### **Le Mot du Maire**

Madame, Monsieur, Chers concitoyens et amis,

J'ai pour habitude, dans cette rubrique, de vous rendre compte de l'avancement des objectifs que nous nous sommes fixés, des événements passés ou à venir qui nous tiennent à cœur...

Certes le programme des **travaux de sécurité** se poursuit avec, au printemps, les ralentisseurs rue des Varennes et rue des Moulinots... Certes, nous pouvons nous féliciter du travail de nos employés communaux qui contribuent à **améliorer notre cadre de vie quotidien** avec notamment, cet été, un fleurissement « animé » que chacun a pu apprécier ... Certes nous pouvons être fiers des **travaux d'accessibilité** réalisés à la Mairie, la Salle des Fêtes et dernièrement, cet automne, à l'Eglise, sans parler du coup de jeunesse donné aux façades de ce bâtiment... Certes notre engagement à **réaliser un chemin piéton** pour relier les quartiers des Saussots, des Chailles et des Moulinots va s'achever en ce début d'hiver avec la mise en place de la passerelle...

Mais à l'heure où nous devrions déjà nous projeter sur l'exercice 2018 et de beaux projets à venir, nous sommes bien en mal de tabler sur **des ressources qui se réduisent comme peau de chagrin** au fil des nombreuses mesures annoncées par le gouvernement et qui concernent directement les finances locales : La suppression de la réserve parlementaire qui permet à l'Etat d'économiser des centaines de millions d'euros sur le dos des petites communes va pénaliser leurs investissements ; la suppression pour 80% des contribuables de la taxe d'habitation à compter de 2018 va particulièrement impacter les communes rurales habitées par des foyers à faibles revenus et risque de contraindre les collectivités impactées à réorienter leur stratégie fiscale en direction des impôts fonciers, c'est à dire des propriétaires qui représentent une très grande partie des habitants de nos villages. Conjuguées aux 13 milliards d'euros d'économies que les territoires devront supporter (baisse des enveloppes dédiées aux contrats de ruralité, à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de soutien à l'investissement local) et ajoutées aux 28,5 milliards économisés durant le dernier quinquennat (baisse des Dotations) toutes ces mesures vont fragiliser, plus que jamais, l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales.

**Les élus auront donc des choix importants à réaliser pour maintenir un équilibre satisfaisant entre les investissements nécessaires et une fiscalité raisonnée.**

En ce qui nous concerne, depuis le début de notre mandat, nous conjugons économies d'une part, subventions d'autre part, pour nous permettre de mener nos projets à bien. **Avec moins de financements, moins de recettes et plus de charges**, nous devons étaler dans le temps les investissements à venir et concentrer nos efforts sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin d'augmenter notre capacité d'autofinancement, efforts auxquels chacun de nous sera parfois amené à contribuer ou à soutenir...

Avec mes amitiés, Nadine Daguet.

❖ Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Robert TABOURET, doyen d'âge, a délibéré sur le **Compte Administratif de l'exercice 2016** qui se résume par un déficit d'investissement de 27190.84 € et un excédent de fonctionnement de 52463.80 € ce qui porte l'excédent de clôture à 25272.96 €. Approuvé à l'unanimité.

❖ Le Conseil Municipal a ensuite, sous la présidence du Maire, approuvé le **Compte de Gestion 2016** dressé par le Receveur.

❖ Mme le Maire ayant fait part du résultat de fonctionnement 2016 (+29499.83 €) auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement antérieur reporté (+ 22963.97 €) et déduction faite du solde d'exécution d'investissement 2016 (-27190.84 €), il a été décidé à l'unanimité **d'affecter les résultats** : 25272.96€ en recettes de fonctionnement (cpte 002) et 27190.84€ en recettes et dépenses d'investissement (cptes 1068/ 001)

❖ Il a été rappelé que dans le cadre du programme d'aménagements qualitatifs de sécurité dans la traversée du village, la **réalisation d'un cheminement pour les piétons au droit de la D474** a commencé en 2016 par les travaux concernant les portions A, B et C. Les travaux de la portion D, soit entre la rue du Fourneau et la rue des Moulinots (passage au-dessus de la Dhuis) s'élèvent à 46297,50 € HT, travaux pour lesquels la commune bénéficie déjà d'une subvention de 4630 € au titre de la Réserve Parlementaire (7000 € pour la totalité des travaux). Le conseil a décidé à l'unanimité de valider les projets de travaux d'investissement ci-dessus et de solliciter une **subvention au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 20 359 €** auprès de l'Etat et une **subvention au titre des Amendes de Police pour un montant de 6000 €** auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône

❖ **Travaux de sauvegarde du patrimoine** : Considérant que l'enduit des quatre façades de l'église présente des altérations dues à l'humidité évoluant vers des dégradations irréversibles, il s'avère nécessaire, pour la sauvegarde de l'édifice, de procéder à un lavage basse pression, application d'hydrofuge et reprise d'étanchéité, travaux s'élevant à 9930€ H.T. Considérant également que, dans le cadre des travaux d'accessibilité en cours, la réalisation du parvis en béton désactivé permettrait de faciliter grandement l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un surcoût de 5530€ H.T., le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de valider ces projets de travaux d'investissement et de solliciter une **subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour un montant de 6203 €.**

❖ **Délinquance** : Mme le Maire a attiré l'attention des élus sur la recrudescence des actes de vandalisme et des incivilités relevées au sein de la commune (détériorations

d'équipements publics tels que: terrain de pétanque, jeux pour enfants, filets des buts de foot et de hand... Jets d'emballages de boissons et fastfood, sacs de déchets en divers endroits... Cambriolages... nécessitent qu'une réflexion soit engagée dans le cadre du dispositif " Commune Vigilante " afin que chacun puisse s'impliquer dans une démarche de vigilance citoyenne sur notre territoire.

❖ **Vote des trois taxes 2017** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas modifier les taux de références applicables aux bases établies pour 2017 qui sont donc **maintenues** à 5,07 % pour la taxe d'habitation, 12,81 % pour la taxe foncière (bâti) et 29,20 % foncière (non bâti).

❖ **Le Budget Primitif 2017** a été examiné et voté à l'unanimité pour 258075€ en dépenses et recettes de fonctionnement et pour 209560€ en dépenses et recettes d'investissement.

❖ Le conseil municipal a examiné et voté à l'unanimité le **programme de travaux de l'ONF pour l'année 2017** qui s'élève à 4943.80€ HT soit 5438.18€ TTC, somme inscrite au Budget primitif 2017.

❖ **Demande de retrait d'une partie des voies communales et chemins ruraux du périmètre de compétences du Syndicat de Voirie du Val de Saône** : Il a été rappelé que pour faire face à la politique de réduction des dépenses publiques de l'Etat et afin de maintenir un programme d'investissements satisfaisant pour la commune, il convient de poursuivre l'effort de restrictions des dépenses de fonctionnement entrepris en 2016. Dans cette perspective, les membres du Conseil ont reconsidéré la compétence « voirie » pour laquelle la commune adhère au Syndicat de Voirie du Val de Saône : Il ressort que sur la somme due annuellement au Syndicat, le montant dédié à la réfection des enduits s'élève à 2605€/an, ce qui porte à près de 21000€ les sommes versées de 2010 à 2017 ; et qu'à raison de 2,62€/m<sup>2</sup>, cette contribution aurait permis de réaliser 8000 m<sup>2</sup> d'enduit soit plus de la moitié de la surface totale des rues et chemins de la commune alors que seulement 1395 m<sup>2</sup> ont été couverts au cours des sept dernières années. Conformément aux statuts du Syndicat, les rues dont les enduits ont été restaurés doivent être maintenues durant 7 ans, soit : la rue de Vergerots (2012 - 75 €/an) et les rues du Château et de la Rieppe (2016 - (125 €/an). Les autres rues pouvant être retirées représentent une contribution annuelle de 2 405€ soit 918 m<sup>2</sup> d'enduit à rapprocher des 1395 m<sup>2</sup> réalisés au cours des 7 ans passés. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de demander le retrait du périmètre de compétences du Syndicat de Voirie du Val de Saône pour les

rues des Grands Prés ; de la Prairie ; des Veffond ; des Fairoyottes ; des Craies ; des Boulois ; des Moulinots ; des Vignes ; des Garnières ; du Fourneau ; des Chailles ; des Saussois - VC 202 & 102

❖ **Sécurité** : Mr Gérard Barghioni attire l'attention des élus sur la dangerosité de la rue des Veffond, notamment en partie basse car plus étroite, du fait de la vitesse excessive des véhicules alors que la configuration des lieux nécessiterait une limitation de vitesse à 30/km. Il a été décidé la mise en place d'une telle limitation de vitesse.

❖ **Demande de subventions scolaires** : Il est rappelé qu'au titre de l'aide aux voyages pédagogiques organisés par les établissements scolaires, la commune n'accorde plus de subvention qui serait répartie sur la totalité des élèves d'une classe dont seulement 2 à 4 élèves seraient anciens mais subventionne directement les familles anciennes qui en font la demande. Il a été décidé à l'unanimité d'accorder une subvention de 30€ à Mme MARCELET Amélie, 30€ à M. PRIEUR Cyrille, 60€ à Mr CHAUVELOT Sébastien (pour deux enfants) pour participer au financement d'une classe verte du 22 au 24 mai 2017 (classe de CP), 30€ à Mr AUTHIER Claude, 30€ à Mme DAGUET Aurélie pour participer au financement d'une classe découverte sur le patrimoine du 13 au 16 juin 2017 inclus ( classes de CM1-CM2) 30€ à Mr BONNAVENTURE Dominique pour participer au financement d'un séjour en Espagne du 21 au 27 mai 2017 (classe de 4ème).

❖ **Constitution d'un groupement de commandes par la CCGV pour l'acquisition de papier à imprimer** : Considérant l'intérêt de rationaliser et faciliter, par la mutualisation, les procédures de marché afin de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats, il a été décidé à l'unanimité d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes concernant l'acquisition de papier à imprimer.

❖ **Réalisation d'un emprunt à moyen terme** : Considérant que, pour financer les travaux d'accessibilité de l'Église et de la dernière section du chemin piétonnier sur la RD 474, il est opportun de recourir à un emprunt, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, il a été décidé à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt de 60 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,08 %

❖ A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder son **Soutien à l'Association Amalthée** qui œuvre pour que la loi donne aux élus le pouvoir de prévention et de sécurité nécessaires à raison de l'état dangereux et caractérisé d'un individu (drame de Malans le 31 janvier 2013)

❖ Considérant que la commune ne peut pas répondre favorablement aux différentes demandes de subvention reçues, il a été décidé à l'unanimité

de ne pas donner suite aux demandes émises par l'ADMR et Les Jeunes Agriculteurs.

❖ **Vente d'herbe sur pied parcelles ZB1, ZB5 et ZB15 par adjudication amiable** : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre en vente l'herbe croissant sur les parcelles ZB1-5-15, par adjudication amiable et d'imputer la recette à l'article 7028 du BP17. Mmes MOISSON Marie-Rose et BONNAVENTURE Elisabeth, Mrs BARGHIONI Gérard et TABOURET Robert ont été désignés pour siéger à la commission locale d'ouverture des plis sous la présidence du Maire.

❖ **Décision modificative n° 1** : le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le **virement de crédits de 348 €** à l'article 2051 en vue du paiement de la facture Certinomis (dématérialisation des actes) pour laquelle les crédits n'avaient pas été ouverts en investissement au BP.

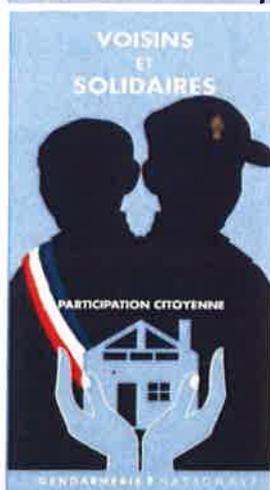
❖ **Décision modificative n° 2** : A la demande du Trésorier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité **l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes d'investissement pour la somme de 20550,40 €** aux articles 1338 et 13258 en vue de régulariser une écriture erronée sur le Budget 2016 (encaissement de subventions).

❖ **Mme le Maire a rendu compte des jugements rendus dans l'affaire opposant la commune aux associés du GAEC d'Echevanne pour laquelle elle avait été autorisée à ester en justice** : Fin 2015, les deux associés du GAEC Tuilerie d'Echevanne et leur ouvrier agricole engageaient une procédure en justice à l'encontre de la commune afin d'obtenir du Tribunal qu'il contraigne la commune à contracter un bail en leur faveur suite au décès de Thierry Daguet, titulaire du bail en cours. En avril 2016, ils ont fait appel du jugement rendu par le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux de Vesoul qui ne leur avait pas donné satisfaction. La Cour d'appel de Besançon a définitivement jugé, en juin 2017, que les plaignants ne disposaient d'aucun droit sur ces terres et que la commune n'avait aucune obligation envers les plaignants de leur donner bail à ferme, en déclarant irrecevables des demandes du GAEC de la Tuilerie d'Echevanne et de Mr Christopher Billottet. Dans l'intervalle, les plaignants ayant saisi également le Tribunal Administratif pour les mêmes motifs, le T.A. a également débouté les plaignants de toutes leurs demandes mais a reconnu à Mme Valérie Daguet le droit de fixer elle-même la date de résiliation du bail de son défunt mari. Le Code Rural prévoyant une résiliation au choix, à la fin de l'année culturale en cours ou à la fin de l'année culturale suivante, c'est cette dernière option que Mme Valérie Daguet a retenu en dénonçant son bail en août 2016 alors que la commune avait fixé le terme au 28 février 2016 (fin de l'année culturale en cours). **La Municipalité adresse ses remerciements à Me Michel ALLIOT, Avocat, qui a assuré la défense de la commune et à la SMACL, assurance protection juridique, qui a pris en charge les honoraires d'avocat.**

# - La Vie dans notre Commune -

## CITOYENNETÉ

### « Participation Citoyenne »



Comme elle s'y est engagée, la municipalité a entrepris les démarches en vue de mettre en place dispositif de vigilance sécuritaire entre voisins. En partenariat avec la gendarmerie, le dispositif «Participation Citoyenne» a pour objectif de renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même territoire en développant l'esprit civique, en rassurant et en protégeant les personnes vulnérables et en encourageant les habitants à la réalisation d'actes de prévention

élémentaire. De plus, hors les cas de crimes ou délits flagrants qui impliquent aux témoins de l'évènement d'appeler directement la gendarmerie en composant le 17, les « Citoyens vigilants » transmettent à la gendarmerie les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance de leur interlocuteur notamment en matière de lutte contre les cambriolages (présence suspecte de personnes, de véhicules...). Le dispositif vise donc à prévenir la délinquance, améliorer la réactivité de la gendarmerie en présence de situations suspectes ou délictuelles, accroître l'efficacité de la prévention de proximité, rassurer la population...

En préalable à toute démarche de collaboration avec la gendarmerie, la municipalité souhaite évaluer la pertinence de la mise en place d'un tel dispositif de Participation Citoyenne. Il implique, en effet, un acte volontaire et civique de la part d'un certain nombre d'ancierois. Il convient donc, avant toute action, de jauger l'intérêt porté à ce dispositif par nos concitoyens : Les personnes intéressées par le projet peuvent contacter directement le Maire (06.84.69.74.11).

### Mise à jour de la Base de données

Pour vous permettre de recevoir toutes les informations importantes, de participer aux consultations municipales, d'être joint en cas de nécessité, pensez à renvoyer votre formulaire de mise à jour de la base de données communale ou de communiquer ces renseignements par téléphone en Mairie.



### Défibrillateur

En France, 40 à 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque : 10 fois plus que d'un accident de la route ! 70% de ces décès surviennent en présence de témoins dont seulement 20% savent pratiquer les gestes qui sauvent...

La commune est désormais équipée d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) installé Place de la Mairie. Grâce à sa simplicité et sa sécurité d'utilisation, un grand nombre d'entre nous, habitants de la commune, est à même de l'utiliser, soit pour avoir suivi les formations proposées par la municipalité, soit pour avoir été formé au sein d'une entreprise ou association. En présence d'une victime, tout en pratiquant le massage cardiaque, il est important de pouvoir faire appel à un(e) volontaire formé(e) qui saura exécuter les bons gestes rapidement. C'est pourquoi nous voulons établir une liste de numéros de téléphone anonymes mais répartis par rues ou quartiers qui sera placée dans la trousse de secours du défibrillateur.

Les personnes volontaires pour figurer dans cette liste de secours peuvent se faire connaître en mairie.



### Borne à textiles

En partenariat avec la Municipalité, deux conteneurs destinés à la collecte des textiles ont pris place au bas de la rue des Craies. Esthétique et fonctionnel, cet équipement est au service des ancierois soucieux de se comporter en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours.

### Recensement des Jeunes de 16 ans



Tous les jeunes, garçons et filles, nés en 2001, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire. Il leur sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver

précieusement (indispensable pour l'inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile.

### Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot - 70100 Ancier - Tél 03.84.64.84.66 - Email : [mairieancier@wanadoo.fr](mailto:mairieancier@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Les lundis et mercredis de 8h30 à 12h30 & les mardis et vendredis de 13h30 à 16h30.

## - La Vie dans notre Commune -

### Commémoration du 11 Novembre

La **Cérémonie du Souvenir** se déroulera **SAMEDI 11 NOVEMBRE** à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale

Les enfants et les jeunes sont, comme d'habitude, particulièrement invités à participer à cette commémoration où ils seront amenés à pavoiser et fleurir la mémoire des soldats morts pour la France.

- 11h15 : Rassemblement devant la Mairie et Formation du défilé
- 11h30 : Monument aux Morts des guerres de 1914-18, 1939-45 et d'Algérie
- 11h45 : Monument aux Morts des guerres de 1870 et de Madagascar
- 12h00 : Verre de l'Amitié offert par la Municipalité à la Salle des Fêtes



### Repas fraternel du 11 Novembre

A l'issue de la commémoration, tous les Ancierois sont cordialement invités à se joindre aux anciens combattants et élus à l'occasion du **Repas Fraternel** servi à la Salle des Fêtes à 12h30.

Traditionnellement, ce repas réunit les habitants, les nouveaux habitants, les anciens habitants et les amis du village. C'est un véritable rendez-vous annuel riche en rencontres et échanges...

Il est offert gracieusement par la Commune aux personnes domiciliées à Ancier nées avant le 1er janvier 1953 ainsi qu'à leur conjoint. Pour les autres convives une participation de 27€ par personne (vins compris) est demandée. **Réservation en Mairie avant le 9 novembre.**

### Moins de lumières pour mieux voir les étoiles... et faire des économies !

La rénovation complète de l'éclairage public réalisée en 2015 et 2016 porte ses fruits : tout en améliorant la qualité de notre éclairage public, elle nous fait réaliser de réelles économies. Mais dans ce domaine, nous devons faire encore mieux pour pouvoir investir encore plus par ailleurs !

C'est pourquoi nous réfléchissons à l'instauration d'une coupure de l'éclairage de minuit à 6 heures du matin (ou plutôt à sa réinstauration puisque ce principe était pratiqué jusqu'en 1999 environ...) Coupure qui représente 37% d'énergie économisée. Certes, pour certaines habitations, la mise en place de luminaires solaires avec détecteurs de présence pour allumage automatique sera peut-être rendue nécessaire ; c'est désormais un investissement performant et à la portée de tous.

Une période d'essai est donc instaurée du 1<sup>er</sup> au 30 novembre, période durant laquelle l'éclairage public sera éteint de 0h à 6h. Pour la période des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, l'éclairage sera de nouveau assuré en continu et les ancierois\* seront consultés sur le principe de l'extinction partielle durant le mois de décembre (\*seuls les habitants qui ont fait retour de leurs coordonnées pour la base de données communale pourront participer à cette consultation qui se fera par mail ou par téléphone).

### SAPINS DE NOEL

Comme l'année dernière, en complément des illuminations de rues, des épicéas seront disposés en divers points du village pour permettre aux personnes qui le désirent d'en assurer la décoration. **Réservation en mairie** jusqu'au 24 novembre. Il est également possible de réserver son sapin de Noël personnel au tarif groupé.

### AFFOUAGES

Les inscriptions sont prises en mairie à partir du 10 novembre et jusqu'au 11 décembre inclus. Se munir d'une **attestation d'assurance** au nom de l'affouagiste. Le tirage au sort sera effectué sur convocation en présence des affouagistes.

### PERSONNEL COMMUNAL

Mme **Stéphanie Boubouleix**, en poste depuis le 01/09/2016 dans le cadre d'un contrat aidé aux transports scolaires et entretien, a souhaité se réorienter professionnellement et a cessé ses fonctions le 31 Août dernier. Nous la remercions pour tout le travail accompli au service de notre village et nous lui souhaitons une pleine réussite dans la poursuite de son projet professionnel.

Mme **Marielle Guenard** a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre dans le cadre d'un contrat aidé pour pourvoir au remplacement de Mme Boubouleix en tant qu'accompagnatrice dans le bus scolaire et agent d'entretien des bâtiments communaux. Elle assure un renfort au sein de l'équipe technique durant les vacances scolaires. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.